

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bérus, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Bérus sous la présidence de M. EVETTE Gérard, Maire.

Date de convocation : 21 février 2019

Etaient présents : MM EVETTE Gérard, ALLARD Jérôme, DOUDIEUX Josiane, DURAND Gérard, FORGET Joël, GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie, GOUDEAU Claude, LOUVEL Marie-Thérèse, ROWLAND Laurent, THOMAS Sylvie

Absents excusés : CHAUSSINAND Xavier (pouvoir à M. Goudeau),

Absent : Néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Gaugain-Plaçais

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2019
- Salle culturelle intergénérationnelle : terrasse, organigramme des clés
- Devis pour l'entretien des lagunes
- Sécurité routière sur la commune
- Budgets 2019 : projets
- Affaires diverses.

I – *Le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2019 est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.*

II – SALLE CULTURELLE INTERGENERATIONNELLE : TERRASSE, ORGANIGRAMME DES CLES

Le Maire informe l'assemblée municipale que l'emplacement pour une terrasse derrière le bâtiment est prévu et qu'une réflexion est en cours pour définir quelle sorte de terrasse sera mise en place. Il faut également prévoir de réaliser un organigramme des clés.

III – DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES LAGUNES

Le Maire présente les devis, pour l'année 2019 de la société VILLAIN BIOTECHNOLOGIE, relatifs au traitement préventif annuel à l'aide de bactéries qui consiste à réduire les vases, diminuer les odeurs et améliorer le fonctionnement des lagunes, pour prolonger les effets et limiter les curages à terme.

Il précise qu'une étude bathymétrique a été réalisée sur la lagune du bourg, qui a révélé la nécessité d'un curage. En conséquence, le traitement préventif de cette lagune ne sera pas effectué cette année.

- Devis N°19 02 14 : lagune du bourg..... 1 823,25 € HT
- Devis N°19 02 15 : lagune de la Feuillère1 072,50 € HT

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord pour reconduire cette année le principe du traitement biologique BIOVASE STEP seulement pour la lagune de la Feuillère avec une analyse annuelle gratuite pour un montant de 1 287,00 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer le devis précité pour la lagune de la Feuillère ;
- DEMANDE au Maire de prévoir la dépense au BP 2019

IV – SECURITE ROUTIERE SUR LA COMMUNE - DEVIS

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été sollicité à plusieurs reprises par des administrés soucieux du problème de la sécurité routière sur la commune. Des réflexions sur un projet global sont en cours et demandent une étude financière et technique plus approfondie.

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour des premiers aménagements possibles à réaliser

- Radar pédagogique solaire - Elancité – 2 214,00€ TTC
- Pose d'un stop et d'un panneau de stationnement interdit – Traçage Service – 702,00 € TTC

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la pose d'un stop au rond –point de la Croix, au bas de la descente par 4 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre
- ACCEPTE la pose d'un panneau de stationnement interdit route de Gesnes par 10 voix pour et 1 abstention
- ACCEPTE la pose d'un radar pédagogique sur la RD 285 à l'entrée du bourg par 8 voix pour et 2 abstentions
- AUTORISE le Maire à signer les devis précités
- DEMANDE au Maire de prévoir la dépense au BP 2019

V – BUDGETS 2019 : PROJETS

Budget commune : travaux salle culturelle intergénérationnelle
Cuisine et mobilier salle
Chariot de ménage
Illuminations de Noël
Mobilier église
Sécurité routière

Budget assainissement : Etude de valorisation des boues en vue du curage lagune du bourg

VI – AFFAIRES DIVERSES – INFORMATIONS

 ***Vente poutre en bois***

 ***Nouvelle salle : modalités de location***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 23h30.